

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 03 JUILLET 2015

CONVOCATION DU 18 juin 2015

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE
Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU,
Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés:

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-SUIVI BUDGETAIRE

La commission « Finance » s'est réunie le 17 juin 2015; présentation et commentaires des budgets par le rapporteur:

- Budget assainissement « investissement »

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2015	CA 2015		BP 2015	CA 2015
Rembt capital emprunt	6 245	0	Excédent reporté	130 183	0
Transfert entre sections	2 236	2 236	Subventions	44 685	
Frais d'études	10 000	0	Avance à taux « 0 »	12 483	
Aménagements terrain nu	98 495	0	Transfert entre sections	36 544	36 544
Matériel	10 000	0			
Achat terrain	15 000	0			
Travaux	81 919	81 919			
Total	223 895	84 155		223 895	36 544

Résultat net au 3 juin 2015 excédentaire: 82 572 €

- Budget assainissement « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2015	CA 2015		BP 2015	CA 2015
Dépenses courantes	42 000	7 108	Excédent reporté	471	0
Transfert entre sections	36 544	36 544	Travaux branchements	10 000	0
Perte sur créances irrécou	500	0	Redevances	46 000	0
Provision pour impayés	500	0	Transfert entre sections	2 236	2 236
Provision pour régul.	16 542	0	Prime d'épuration	7 000	0
			Subvention d'équilibre	30 379	0
Total	96 086	43 652		96 086	2 236

Résultat net au 3 juin 2015 déficitaire: 40 495 €

- Budget principal « investissement »

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2015	CA 2015		BP 2015	CA 2015
Rembt capital emprunt	19 700	2 529	Excédent reporté	115 640	0
Transfert entre sections			Subventions	17 742	11 741
Cautions locataires	3 075	341	F.C.T.V.A.	12 867	0
F.D.A.C. 2015	39 400	0	Transfert entre sections	10 358	10 358
Achats et travaux	459 213	11 583	Taxe d'aménagement	1 500	1 580
			Excédent fonction.	18 306	18 306
			Cautions locataires	3 075	359
			Taxe locale d'équipe.	2 500	
			Emprunt d'équilibre	339 400	
Total	521 388	14 453		521 388	42 344

Résultat net au 3 juin 2015 excédentaire: 143 531 €

- Budget principal « fonctionnement »

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2015	CA 2015		BP 2015	CA 2015
Dépenses courantes	190 450	61 461	Excédent reporté	95 359	0
Charges de personnel	263 000	90 846	Atténuations de charges	20 570	12 394
Dépenses imprévues	15 000	0	Produits des services	26 870	12 870
Transfert entre sections	10 358	10 358	Impôts locaux	214 473	187 126
Autres de gestion	94 479	47 126	Dotations de l'État	198 000	155 415
Intérêts d'emprunt	17 500	1 998	Produits locatifs	56 000	28 084
Charges exceptionnelles	500	25	Produits financiers	15	12
Dotation aux provisions	20 000	0	Produits exceptionnels		12 524
Total	611 287	211 814		611 287	408 425

Résultat net au 3 juin 2015 excédentaire: 291 970 €

3-GESTION DU PERSONNEL

M. le maire rappelle au Conseil que le C.A.E. de M. BERLAND Bruno se termine le 31 juillet 2015 et ne peut plus être renouvelé.

Afin de gérer au mieux le congé de maladie de M. JOURDE André (prolongation jusqu'au 31 juillet), il est indispensable de recruter afin que 2 agents soient opérationnels au service technique. M. le maire présente plusieurs organisations chiffrées.

M. le maire propose de recruter M. BERLAND Bruno en contrat à durée déterminée en remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal rejette cette proposition et souhaite proposer à M. BERLAND un contrat C.D.D. de 6 mois.

Contre 11 Pour 4

En suivant M. le maire demande au Conseil l'autorisation d'embaucher sous CDD d'une durée de 6 mois M. BERLAND. M. le maire rappelle que le renouvellement de ce contrat sera lié à la prolongation ou non de l'arrêt pour maladie de M. JOURDE. Il n'y aura pas de recrutement sous C.A.E. à la rentrée.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'embauche de M. BERLAND sous cette forme de contrat.

Pour 14 Abstention 1

4-BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES

1-Le club de foot US AGRIS est relancé. Afin d'effectuer la subvention annuelle, il est nécessaire d'alimenter le compte « subventions »

Débit: dépenses imprévues pour 1 070 €; Crédit: subventions aux GFP pour 1 070 €

2-Afin d'effectuer le règlement de 2 formations, non prévues, données aux agents du service technique, il est nécessaire d'alimenter le compte « versement à des organismes de formation »

Débit:dépenses imprévues pour 5 400 €; crédit versement à des organismes de formation pour 5 400 €.

3-Suite à un contrôle interne au sein de la Trésorerie de La Rochefoucauld, nous devons effectuer une opération de régularisation.

Débit:dépenses imprévues pour 2 196 €; crédit:autres charges exceptionnelles sur opération de gestion pour 2 196 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour les 3 opérations de régularisation décrites ci-dessus.

5-LUTTE CONTRE LES INCENDIES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le village de La Brousse n'est pas doté d'une borne à incendie. Une opportunité s'offre pour l'implantation d'une réserve artificielle d'eau. À la demande de la municipalité, madame Monique ROUGIER est vendeuse d'une parcelle d'environ 202 m² au prix de 20 €/m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'implantation de cet équipement d'intérêt public et donne pouvoir à M. le maire pour entreprendre les démarches nécessaires pour la division parcellaire et la signature de l'acte aux conditions énoncées.

6-TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de passer le tarif du ticket de cantine de 2.05 € à 2.10 € (4,20 € pour le personnel communal) et le tarif journalier de la garderie de 1.10 € à 1.15 € à la rentrée 2015-2016. Dans le cadre du R.P.I. AGRIS-LA ROCHETTE, les tarifs sont identiques dans les deux communes.

7-SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif conformément au Code général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune d'Agris.

8-SERVICE DE L'EAU POTABLE

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable conformément au Code général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la commune d'Agris.

9-DEVIS

M. le maire présente et commente un devis AIR ACTION de 474 € TTC pour le dégraissage du circuit d'extraction des graisses de cuisine pour l'école et la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour le devis présenté.

10-LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

À l'unanimité, est élu référent sur la commune Pierre BAJOR

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00